



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 44055

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les foyers de vie, structures charnières dans le dispositif d'accompagnement et de prise en charge des personnes handicapées avec pour objectif de cultiver l'autonomie. Les foyers de vie sont un maillon essentiel dans la chaîne des structures d'accueil destinées aux personnes handicapées. Certaines ne peuvent plus assumer d'activité professionnelle, d'autres sont temporairement incapables de travailler, d'autres, enfin, arrivent à l'âge de la retraite. Toutes ces personnes disposent d'une certaine autonomie et ne nécessitent pas de soins constants, même si un certain nombre d'entre elles souffrent d'un retard mental plus important. L'objectif des foyers de vie est d'éviter la régression des résidents en améliorant ou, du moins, en conservant leurs acquis. Cette ambition suppose que l'accueil soit centré autour du projet individuel en proposant un choix d'activités qui réponde aux besoins exprimés par le résident ou identifiés avec lui par l'équipe éducative. Le projet de modification de la loi de 1975 a ravivé la discussion autour de toutes ces prestations qui viennent compléter les tâches de la vie quotidienne. Ces activités demandent aux personnels des compétences qui sortent parfois du cadre des qualifications acquises en formation. En conséquence, il lui demande quelles modifications législatives et réglementaires seront apportées aux foyers de vie.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44055

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1942